

Recommandations pour une recherche intègre et responsable à l'ICGM

L'intégrité scientifique se définit comme « l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir l'activité de recherche, pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux »¹. Avec l'éthique et la déontologie, elle constitue un des piliers de l'excellence scientifique². L'intégrité scientifique a une dimension universelle et s'impose comme un code professionnel, là où l'éthique et la déontologie ont des dimensions respectivement culturelle et juridique (Annexe 1). **L'intégrité scientifique** concerne **l'application des méthodes et des bonnes pratiques de la recherche**. Elle repose sur les principes fondamentaux suivants :

- **Fiabilité** : « la qualité de la recherche qui transparaît dans la conception, la méthodologie, l'analyse et l'utilisation des ressources. »
- **Honnêteté** : « élaborer, entreprendre, évaluer, déclarer et faire connaître la recherche d'une manière transparente, juste, complète et objective. »
- **Respect** : « envers les collègues, les participants à la recherche, la société, les écosystèmes, l'héritage culturel et l'environnement. »
- **Responsabilité** : « pour les activités de recherche, de l'idée à la publication, leur gestion et leur organisation, pour la formation, la supervision et le mentorat, et pour les implications plus générales de la recherche. »³.

Les enjeux de l'intégrité scientifique sont de développer une recherche de qualité garantissant la fiabilité des informations et des connaissances produites, et permettant de consolider et maintenir la confiance qu'accorde la société aux acteurs de la recherche et plus généralement à la science. Les enjeux de l'intégrité scientifique sont également de garantir le bon usage des investissements dans la recherche, de prévenir les risques, dans les domaines de la santé et de l'environnement notamment, liés aux pratiques expérimentales, de respecter la santé des chercheurs, leurs carrières et d'en assurer leur sécurité, de favoriser les avancées sur les questions sociétales⁴.

La responsabilité première de l'intégrité de la recherche revient aux chercheurs eux-mêmes dans le cadre fixé par les institutions. Les chercheurs sont responsables envers leurs employeurs, envers les organismes de financements et envers la société et ses attentes. Les rôles, les responsabilités et les droits de chacune des parties reposent sur des principes généraux et d'exigences décrits dans la *Charte Européenne du Chercheur* (Annexe 2). Par ailleurs, il est de la responsabilité des organismes et établissements publics de recherche et d'enseignement de promouvoir et de mettre en œuvre les bonnes pratiques de la recherche.

L'ICGM, en concertation avec les écoles doctorales et les tutelles, agit pour promouvoir une recherche intègre et responsable :

- En sensibilisant ses personnels, en particuliers les doctorants et les jeunes entrants, aux enjeux de l'intégrité scientifique.

1 Rapport Corvol - Circulaire du MESR n° 2017-040 du 15-3-2017

2 Office Français de l'Intégrité Scientifique, source : O. Legal

3 Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche - ALLEA, ALL European Academies

4 Rapport Science Europe - Seven Pillars to care about integrity in research - 2015

- En informant sur les manquements à l'intégrité scientifique, sur les mécanismes qui peuvent pousser à ces manquements, et sur les règles pour prévenir ces manquements.
- En formant les personnels aux bonnes pratiques de la recherche.

Les bonnes pratiques en matière de recherche reposent sur les principes d'intégrité reconnus par la *Charte Nationale de Déontologie des Métiers de la Recherche* (Annexe 3), le *Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche* (ALLEA All European Academies) (Annexe 4), et sont explicitées dans le guide du comité d'éthique du CNRS « *Pratiquer une recherche intègre et responsable* » – COMETS 2017 (Annexe 5). Les chercheurs, et tous les organismes concernés assument chacun des responsabilités spécifiques dans le respect et la promotion de ces pratiques et des principes sur lesquels elles reposent, à savoir :

1. **Respect des dispositifs législatifs et réglementaires.** Les chercheurs doivent être informés et familiarisés avec les droits et obligations des personnels de la recherche publique, et avec les lois et réglementations spécifiques encadrant les pratiques de recherche (en particulier sur le plagiat, la propriété intellectuelle, le harcèlement, la discrimination, la santé et la sécurité et le bien-être des agents, l'usage des ressources informatiques, et des services internet, l'usage de sujets humains ou animaux à des fins scientifiques, la bioéthique, etc.).
2. **Fiabilité du travail de recherche.** Elle s'applique dans le respect des objectifs des contrats de recherche et du choix des méthodes mises en œuvre et des procédures de recherche ; dans la production des données (fiabilité, traçabilité, gestion) ; dans la communication des résultats et des interprétations de manière ouverte, objective, honnête, transparente et précise ; dans le référencement explicite des sources.
3. **Communication et publications scientifiques.** La préparation des manuscrits doit se faire dans le respect des recommandations et conduites appropriées au regard du champ disciplinaire concerné, et des règles institutionnelles (paternité et qualité d'auteur, choix des citations, remerciements des organismes de financements, des tutelles, des ingénieurs et personnels techniques, des plateformes d'analyse, etc.).
4. **Responsabilité dans le travail collectif.** Elle s'applique dans le respect des relations de travail et de l'intégrité de la recherche, dans la protection de la propriété intellectuelle des collaborateurs, dans la gestion des conflits et des éventuels manquements, dans l'attention portée pour établir une communication transparente et ouverte entre les collaborateurs et avec les institutions et les organismes de financements, et dans la formation des doctorants.
5. **Impartialité et indépendance dans l'évaluation et l'expertise.** Les activités d'évaluation et d'expertise doivent être réalisées de manière transparente et justifiable, en dehors de tout conflit d'intérêt qui pourrait nuire à l'impartialité, dans le respect total de la confidentialité des travaux évalués et des délibérations.
6. **Formation et mentorat.** Les institutions et organismes de recherche veillent à ce que les chercheurs soient formés aux concepts, aux méthodes et à l'analyse scientifique. Ils mettent en place des formations dans le domaine de l'éthique et de l'intégrité en recherche. Le directeur de thèse est garant de la qualité scientifique de la thèse et du respect de l'intégrité scientifique.

Le non-respect des bonnes pratiques de recherche constitue un manquement à l'intégrité scientifique et aux responsabilités. Parmi les **manquements à l'intégrité scientifiques** appelés également méconduites, on distingue :

- Les **fraudes** (les FFP) qui incluent :
 - Falsification de données ;
 - Fabrication de données ;
 - Plagiat.
- Les **pratiques de recherche contestables** qui incluent, sans s'y limiter :
 - Le refus injustifié ou l'attribution indue d'une position d'auteur dans une publication ;
 - La non-conservation ou la rétention de données et de protocoles de recherche ;
 - La dissimulation de conflits d'intérêts.

CONCLUSION

Ce recueil de *recommandations pour une recherche intègre et responsable à l'ICGM* a été rédigé en s'appuyant sur les textes français, européens et internationaux indexés en annexe du présent document.

Il a pour vocation de sensibiliser les acteurs de la recherche à l'ICGM aux questions liées à l'intégrité scientifique et de les inviter à une réflexion sur une pratique responsable de leur métier.

Personnes à contacter

Commission Intégrité Scientifique de l'ICGM : icgm-integrite@umontpellier.fr

Directeur de l'ICGM : direction@icgm.fr

Liste des annexes

- 1- Ethique/Intégrité/Déontologie – Office Français de l'Intégrité Scientifique
- 2- Charte Européenne du Chercheur (The European Charter for Researchers, The Code of Conduct for the Recruitment of Researchers, 2005).
- 3- Charte Nationale de Déontologie des Métiers de la Recherche.
- 4- Code conduite européen pour l'intégrité en recherche – ALLEA All European Academies.
- 5- Pratiquer une recherche intègre et responsable – COMETS 2017.
- 6- Déclaration de Singapour sur l'Intégrité en recherche.
- 7- Charte relative à l'intégrité scientifique à l'Université de Montpellier.